



Bases et Conditions

1. La Fondation Scholas Occurrentes (dorénavant « **Scholas** ») organise et invite à participer du concours d'essais photographiques dit « **Pelota de Trapo** » (*) (dorénavant le « **Concours** ») qui aura lieu du 12 février jusqu'au 31 août de l'année 2020.

Le Concours sera réalisé par un comité organisateur de Scholas (dorénavant le « **Comité Organisateur** ». A telle fin on établi les bases et les conditions Suivantes.

2. Sont appelés à participer au concours tous les jeunes (qui se présentent individuellement) ou bien des groupes de jeunes de 2 à 5 membres provenant de n'importe quelle partie du monde.

On entend par Jeune n'importe quel individu âgé de 12 à 25 ans pendant la durée du concours (dorénavant les « **Jeunes** »)

3. Les essais photographiques seront composés par une série de 5 photographies qui représentent ensemble la perspective des auteurs sur le récit d'origine.

On entend par essai photographique une série de photographies que d'une manière articulée, comme un ensemble, essaient de transmettre un regard sur un aspect de la réalité, une manière de refléter une idée, un concept : « Pelota de Trapo » (retour à l'origine, là où tout était encore à créer)

4. Les essais photographiques présentés au concours devront remplir les conditions Suivantes :

- Ils devront contenir 5 photographies dans des archives séparés.
- Le matériel devra être présenté de façon digitale sur la plateforme désignée à tel effet.
- L'archive doit être en format jpg de 2MB de poids minimum et 7 MB de poids maximum.

* - "Pelota de trapo" c'est un ballon fait avec des vieux morceaux de tissu avec lequel jouent les enfants des quartiers le splus pauvres,



- Les productions pourront avoir une ancienneté maximale de jusqu'à 3 ans ` à partir de l'édition du Concours.
- Le matériel présenté au concours pourra être inédit ou non, Il pourra faire partie d'autres productions audiovisuelles –ayant reçu des prix ou non– dans d'autres festivals ou concours, mais non dans les éditions antérieures de **Pelota de Trapo**.
- La présentation de n'importe quel essai photographique qui ne respecte pas Ce qui est indiqué dans l'article précédent, sera automatiquement exclue du présent concours, le Comité Organisateur ayant des attributions pour décider sur les exceptions.

5. On établit comme date de clôture pour l'inscription on-line le 31 mars à 23.59 Heures (GMT-3)

6. Le Comité Organisateur doit désigner un Comité de présélection des essais photographiques présentés.

7. Sur le total des productions préselectionnées le Comité de Présélection déterminera une section « en concours » et une autre section « seulement en exhibition ».

On considère « seulement en exhibition » les productions qui remplissent les exigences établies dans les bases et conditions.

On considère « en concours » les productions qui remplissent les exigences établies dans les bases et conditions lesquelles, selon le Comité de Présélection sont aussi habilitées pour participer au concours selon ses critères.

8. Pour attribuer les prix aux essais photographiques qui participent de la section « en concours » le Comité Organisateur va désigner un jury spécial. La composition de ce dernier sera hétérogène, intégré par des spécialistes du milieu photographique (directeurs de cinéma, publicistes, réalisateurs de concours, membres des institutions d'enseignement) ainsi que du milieu académique (communication et éducation, enfance, technologie éducative, entre autres). Le Comité



Organisateur pourra, pour des raisons de force majeure, modifier l'intégration du jury, communiquant ce fait aux participants.

9. Le jury, à partir de la présélection des essais en concours, devra évaluer et définir le ou les gagnants, aussi bien que les mentions spéciales qu'il jugera nécessaires. Dans chaque cas, les certifications correspondantes seront remises aux responsables de leur réalisation,

10. Les essais en exhibition seront appréciés par des jeunes de tout le monde dans une exposition itinérante qui aura sa première séance dans la ville du Vatican au cours de l'attribution des prix, Ensuite cela sera répété dans les villes désignées par le Comité Organisateur,

11. Les résultats seront annoncés moyennant la publication des noms du ou des gagnants ainsi que les mentions correspondantes que l'on voudra mettre en valeur. Dans chaque cas les certifications correspondantes seront remises aux responsables de leur réalisation.

10. Les essais en exposition seront appréciés par des jeunes de tout le monde dans une exposition circulante dont la première présentation aura lieu dans la ville du Vatican, à l'occasion de la remise des prix. Ensuite cela aura lieu dans d'autres villes choisies par le Comité Organisateur.

11. Les résultats seront connus moyennant la publication des noms du ou des lauréats ainsi que les mentions, dans les milieux qui seront déterminés par le Comité Organisateur. Dans tous les cas, à la fin du concours le matériel présenté fera partie de la bibliothèque spéciale de Schola Occurrentes. La remise des prix aura lieu une fois que le comité d'organisation aura déterminé que les conditions de santé publique sont adéquates.

12. En même temps on désignera un jury ad-hoc qui devra sélectionner les mentions spéciales correspondant à cette édition du Concours, y compris les essais photographiques. Le Comité Organisateur pourra ajouter les mentions spéciales qu'il estimera opportunes à n'importe quelle instance du concours.

13. Les certifications seront adressées au /aux gagnant/s de la manière considérée la plus appropriée par le Comité organisateur.



INSCRIPCION GENERALE

En vue de leur inscription, tous les essais devront suivre les pas suivants :

1. Le matériel devra être présenté de manière digitale à travers la plateforme prévue.
2. On devra compléter on-line, jusqu'au 31 mars, le formulaire d'inscription (qui sera habilité opportunément à telle fin dans la web de Scholas et sera fermé à la date indiquée).

L'inscription de n'importe quel essai photographique qui ne s'adapte pas à ce qui est indiqué dans les bases sera automatiquement refusée, le comité Organisateur ayant des attributions lui permettant de faire des exceptions.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation du régime établi dans les bases ainsi que les notifications ultérieures pouvant être réalisées par le comité Organisateur à ce propos, ainsi que les décisions pouvant être adoptées sur n'importe quelle question non prévue dans le texte qui seront résolues par le Jury et le Comité Organisateur. Dans tous les cas, les décisions seront sans appel.

L'auteur est responsable de compter avec l'autorisation des personnes présentées dans les photos mais il n'aura pas besoin de la présenter devant Scholas.

Tous les participants cèdent à Scholas Occurrentes les droits d'exhibition des œuvres qui participent au concours, dans les activités et les projets tels que reproduction, impression, publication, exposition et toute autre diffusion de n'importe quel genre et/ou Internet (sans limites de temps ni de répétitions) ou bien comme des pièces spéciales dans d'autres concours ou expositions.

Les participants, qu'ils soient des individus ou des groupes, autorisent expressément Scholas Occurrentes à publier les images enregistrées au cours de la réalisation de la distribution des prix, antérieurement ou postérieurement et dans des expositions de n'importe quel genre dans les sièges ou autres lieux dont dispose Scholas Occurrentes (hall d'entrée, couloirs d'entrée ou de sortie, salles de projection, etc.) et dans



n'importe quel moyen de communication : TV, radio, graphiques e/ou graphique virtuel.

Les participants autorisent spécialement Scholas Occurrentes à publier des images, des noms, données personnelles, titre de l'essai dans n'importe quel moyen de communication : TV, radio, journaux ou bien Internet.

Pour obtenir plus d'information s'adresser à :

concours@Scholasoccurrentes.org